



L'emballage après utilisation tous concernés, tous impliqués, tous engagés

Le Conseil National de l'Emballage souhaite rappeler que l'emballage utilisé est une ressource avant d'être un déchet et que l'économie circulaire doit être un référentiel industriel pour tous les acteurs de la chaine de valeur produit-emballage.

4,9 millions de tonnes

d'emballages ménagers et **7,8 millions de tonnes** d'emballages industriels et commerciaux ont été mises en marché en 2016⁽¹⁾

200 kg / hab. / an

ratio de consommation d'emballages ,stabilisé, depuis 2001 en France⁽¹⁾

68%

taux de recyclage matière pour les emballages ménagers⁽¹⁾

Source : (1) ADEME

0/0

CHIFFRES

Le CNE souhaite tout d'abord rappeler et souligner l'important travail qui a été effectué depuis une vingtaine d'années en matière de réduction et gestion des déchets. Puis rappeler aux acteurs du secteur les points importants dont il faut tenir compte aujourd'hui :

- ► La pédagogie auprès des parties prenantes est primordiale
- ► L'économie circulaire est stratégique et devient la norme économique et industrielle
- ► **L'éco-conception** du couple produit-emballage est le pré-requis de cette stratégie
- ► Il existe encore une marge de progrès en matière de gestion des emballages après consommation
- ► Tous les maillons de la chaine de valeur emballage ont un rôle à jouer



L'emballage doit sans relâche informer sur les bénéfices qu'il apporte à la société. Et ses acteurs prouver qu'ils ont produit un travail efficace en matière d'éco-conception du cycle de vie. En restant engagés dans cette voie où il reste beaucoup à faire, en collaboration avec les nombreuses parties prenantes du secteur, parmi lesquelles :

- ► Le consommateur : qui est clé, car il détient le premier geste, celui du tri, qu'il doit pousuivre et intensifier
- ► **Le législateur** : très porté sur les problématiques environnementales
- ► Les médias : qu'il faut savoir alimenter en informations objectives, chiffrées et vérifiables

Le tout dans une démarche de pédagogie claire et accessible.

Réglementation:

- ► <u>Directive européenne 2018/851 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets</u>
- ► <u>Directive européenne 2018/852 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages</u>
- ► Loi de programmation n° 2009-967
- Article L. 541-1 du Code de l'environnement modifié

Référentiels et guides de bonnes pratiques :

▶ <u>Déchets chiffres-clés</u>, <u>Edition 2017</u>, <u>ADEME</u>



ENJEUX



RÉFÉRENCES

Les 4 clés pour gérer les emballages après utilisation :



L'éco-conception du couple produit / emballage est une démarche prioritaire qui permet :

- D'agir pour un moindre impact environnemental des produits développés
- De repenser les produits existants, leur mode de distribution ou d'usage
- ► D'identifier et de maitriser les risques/coûts inhérents au cycle de vie complet du produit
- ► D'être source d'optimisation/réduction des coûts de transports, des matières premières et des emballages
- D'incorporer des matières premières issues du recyclage (MPIR) dans les produits favorisant les filières de recyclage de ces derniers ou d'autres produits conçus avec la même matière
- ▶ Penser fin de vie/nouvelle vie de l'emballage dès le début



Toutes les parties prenantes de la filière produit / emballage sont à mobiliser pour faciliter la nouvelle vie des emballages :

- ► Le consommateur / utilisateur / citoyen : au cœur du système notamment par le geste de tri
- ► Le metteur en marché : pour sensibiliser et informer les consommateurs-citoyens sur le bon geste de tri
- ► Les acteurs publics : qui doivent veiller à rendre simples et universels les comportements post-consommation
- Les éco-organismes : véritables chef-d'orchestre de la nouvelle vie des emballages
- ► Les innovateurs : qui trouvent des technologies de collecte, tri et recyclage plus performantes
- ► Les leaders d'opinion : parmi les leviers du changement de comportements individuel et collectif



Pour inscrire l'emballage dans une démarche de progrès continu il faut :

- Généraliser l'éco-conception pour créer un emballage adapté au juste besoin
- Envisager le réemploi des emballages dès lors que cela fait sens économique et environnemental
- ▶ Innover constamment sur le couple produit / emballage
- ► Promouvoir et faciliter le geste de tri, préalable au recyclage, notamment auprès des utilisateurs finaux
- ► Faciliter techniquement le recyclage des emballages
- ► Valoriser en énergie ce qui ne peut être recyclé



Informer les utilisateurs d'emballages pour obtenir leur nécessaire implication :

- ► Adopter un langage clair, factuel et vérifiable pour contrecarrer les fausses informations en circulation
- Engager les consommateurs-utilisateurs sur le bon geste de tri des différents éléments constituant le couple produit/emballage
- Collaborer avec les acteurs publics pour orienter, faciliter et accompagner la mise en place de bonnes pratiques de collecte et de tri
- ► Impliquer les acteurs à tous les niveaux de la chaine de valeur pour faire de l'économie circulaire une réussite concrète



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

https://conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2018/07/Fr-Lemballage-aprèsconsommation-du-produit.pdf



La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage, consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

251 Boulevard Pereire 75017 Paris Tel: +33 1 53 64 80 30 - Fax: +33 1 45 01 75 16 E-mail: c.n.e@wanadoo.fr www.conseil-emballage.org